

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2022

Assistaient à la séance : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. DEMAY, F. MORELLO, L. VAUDIERE, Mrs P. GAUME, F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, V. ROUMIER, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, Conseillers

Absents excusés : S. CAFFE (pouvoir à J. RAMBERT), L. CHAULIEU (pouvoir à C. MARTINAT),

Le Procès-Verbal du 07/01/2022 est approuvé à l'unanimité.
Mr Fabrice ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE est nommé secrétaire de séance.

LOYER MAM

Suite aux différents échanges avec la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que concernant leur demande de subvention, un courrier de demande de documents leur a été transmis comme pour chaque association communale et concernant leur demande de baisse de loyer, un avis défavorable a été émis à l'unanimité du conseil municipal.

DEVIS HENRION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise HENRION concernant la fourniture et la pose d'une porte vitrée au secrétariat de mairie, d'un montant de 1 042,00 € H.T. soit 1 250,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Préfet en date du 4 janvier 2022 concernant l'obligation réglementaire d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le conseil municipal précédent a déjà effectué le travail mais une mise à jour est nécessaire. Le Conseil Municipal décide de prévoir une réunion le 17 février 2022 afin d'établir des groupes de travail.

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PDIPR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et à qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 5 octobre 1984 et 29 avril 1997 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,

▪ s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent

▪ au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

▪ demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

1- chemin des Sardons à Saint-Pont et 12- chemin communal des Sardons au Mayet-d'Ecole sont réunis en un seul chemin renommé chemin du Mayet-d'Ecole à Saint-Pont par les Sardons

2- chemin d'Escurolles aux Sardons renommé chemin de l'Ouche aux Sardons

3- chemin du Mayet-d'Ecole à Pradette

5- chemin de la Garenne à Escurolles

6- chemin du Moulin des Traux

7- chemin du Moulin des Traux à Idogne

8- chemin du Moulin Bernard à Chasselin renommé chemin du Pas

9- chemin de Monteignet-sur-Andelot à Vendat est divisé en deux parties, 9/1- chemin des Grands Courés renommé chemin d'Escurolles à Saint Pont et 9/2- chemin de Monteignet-sur-Andelot à Vendat renommé chemin de la Barmette à la Motte Audin

10- chemin du Quart à Saint-Pont

11- chemin de Banelle à l'Alliat et 13- chemin communal des Forges à l'Alliat sont réunis en un seul chemin renommé chemin du Quart à l'Alliat.

14- chemin rural de Monteignet-sur-Andelot à Escurolles renommé chemin de Monteignet-sur-Andelot à la Font du Camp

15- voie communale n° 4 du chemin des Gounauds au Moulin Bernard

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

05- prolongement du chemin de la Garenne à Escurolles déjà inscrit

08- prolongement du chemin du Moulin Bernard à Chasselin déjà inscrit et renommé chemin du Pas

09/1- prolongement du chemin de Monteignet-sur-Andelot à Vendat déjà inscrit et renommé chemin des Grands Courés

09/2- prolongement du chemin de Monteignet-sur-Andelot à Vendat déjà inscrit et renommé chemin de la Palle à la Motte Audin

010- prolongement du chemin du Quart à Saint-Pont déjà inscrit

012- prolongement du chemin communal des Sardons au Mayet-d'Ecole déjà inscrit et renommé chemin du Mayet-d'Ecole à Saint-Pont par les Sardons

17- chemin des Vignes

18- chemin d'Escurolles à Saulzet

20- chemin des Verdines aux Sardons

21- chemin des petites Boulaïses

22- chemin du Gué au Moulin Félix

23- chemin des Sardons au Mayet-d'Ecole

24- chemin du Moulin Félix à Saint-Pont

25- chemin des Grandes Boulaïses au Gué

26- chemin des Margouillis

27- chemin du Pomiret

28- chemin du Choze

29- chemin de la Petite Garenne

30- chemin des Gounauds

31- chemin des Resseaux

32- chemin des Patureaux

- 33- chemin les Prégats
- 34- chemin les Buissonnées

- demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
 - 4- chemin de Pradette à la Péras
 - 008- une partie du chemin du Moulin Bernard à Chasselin
 - 0015- parties goudronnées de la voie communale n° 4 du Moulin Bernard

DEVIS SARL PEPINIERE DE BOIS MONET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la SARL PEPINIERE DE BOIS MONET concernant l'achat de cyprès de Leyland pour le stade, d'un montant de 1 920,00 € H.T. soit 2 112,00 € € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

VENTE PARCELLE LOTISSEMENT « LE CLOS DES VIGNES »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de la parcelle cadastrée section ZD n° 234 (lot 7), d'une superficie de 848 m², située au 20, rue du Sentier du Siau, au prix de 25 500 €, commission de l'agence comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette vente (notaire, géomètre)

DEVIS LUMIPLAN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise LUMIPLAN concernant l'achat et la pose d'un panneau lumineux double face pour un montant de 17 780,00 € HT soit 21 336,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis, à 8 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention et autorise le Maire à signer celui-ci.

Ce panneau est intégré au projet de l'amélioration de la sécurité routière. Il fait l'objet de demandes de subvention DETR et amendes de police.

DEVIS CRX INGENIERIE CALCUL THERMIQUE RENOVATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis du cabinet d'ingénierie CRX concernant le calcul thermique des économies d'énergie réalisées grâce aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de 1200,00 euros HT soit 1440€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DEVIS QUENTIN HOUSSINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de Monsieur Quentin HOUSSINE concernant l'élagage des tilleuls autour de la mairie pour un montant de 1 570,00 € HT soit 1 884,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

▪ DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Au titre de l'amélioration de la sécurité routière

Le Maire :

- **EXPOSE** au Conseil Municipal l'étude de faisabilité N°3 concernant la réalisation d'aménagements & d'espaces sécurisés sur le domaine communal en lien avec la circulation routière.
- **RAPPELLE** que ce projet peut prétendre à une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) au titre de l'amélioration de la sécurité routière.
- **PRECISE** que la demande est évaluée sur la base de l'estimation de l'ATDA et s'élève à 64 150€ H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- **APPROUVE** le plan de financement
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements

▪ AMENAGEMENT D'ESPACES EXTERIEURS PUBLICS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics

- Le Maire :

- **EXPOSE** au Conseil Municipal le projet concernant la réalisation d'aménagements & d'espaces sécurisés sur le domaine communal en lien avec la circulation routière.
- **RAPPELLE** que ce projet peut prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics
- **PRECISE** que la demande est évaluée sur la base de l'estimation de l'ATDA (étude de faisabilité N°3) et s'élève à
- 81 930 € H.T soit 98 316 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics
- **APPROUVE** le plan de financement
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements

▪ REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : Au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Concernant les travaux de réhabilitation à la salle polyvalente,

Le Maire :

- **EXPOSE** au Conseil Municipal que, suite à la hausse du coût des matériaux, il est désormais nécessaire, pour des questions budgétaires, de fractionner les travaux en deux tranches (comme indiqué dans le tableau joint).
- **RAPPELLE** que ce projet peut prétendre à une subvention ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
- **PRECISE** que la demande est réévaluée sur la base de l'estimation du coût des travaux en phase d'avant-projet APS V1.3 du Cabinet d'Architecture, Maître d'œuvre, PANTHEONS et répartie comme suit :

PHASE 1 : des Lots 1 à 6 (incluant les honoraires de Maîtrise d'œuvre) pour un montant de **345 709.15 HT**.

PHASE 2 : des lots 7 à 14 (dont panneaux photovoltaïques chiffrés en PSE) pour un montant de **290 096.80 €**

Pour un total global de 635 805.95 € H.T

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la réévaluation à hausse de l'estimation du coût des travaux.
- **APPROUVE** le fractionnement des travaux en 2 tranches comme ci-dessus exposé.
- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
- **APPROUVE** le plan de financement
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements

▪ REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : Au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Concernant les travaux de réhabilitation à la salle polyvalente,

Le Maire :

- **EXPOSE** au Conseil Municipal que, suite à la hausse du coût des matériaux, il est désormais nécessaire, pour des questions budgétaires, de fractionner les travaux en deux tranches (comme indiqué dans le tableau joint).
- **RAPPELLE** que ce projet peut prétendre à une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- **PRECISE** que la demande est réévaluée sur la base de l'estimation du coût des travaux en phase d'avant-projet APS V1.3 du Cabinet d'Architecture, Maître d'œuvre, PANTHEONS et répartie comme suit :

PHASE 1 : des Lots 1 à 6 (incluant les honoraires de Maîtrise d'œuvre) pour un montant de **345 709.15 HT**.

PHASE 2 : des lots 7 à 14 (dont panneaux photovoltaïques chiffrés en PSE) pour un montant de **290 096.80 €**

Pour un total global de 635 805.95 € H.T

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la réévaluation à hausse de l'estimation du coût des travaux.
- **APPROUVE** le fractionnement des travaux en 2 tranches comme ci-dessus exposé.
- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- **APPROUVE** le plan de financement
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements

▪ REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public

Concernant les travaux de réhabilitation à la salle polyvalente,

Le Maire :

- **EXPOSE** au Conseil Municipal que, suite à la hausse du coût des matériaux, il est désormais nécessaire, pour des questions budgétaires, de diviser les travaux en deux tranches (comme indiqué dans le tableau joint).

- **RAPPELLE** que ce projet peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public.

- **PRECISE** que la demande est réévaluée sur la base de l'estimation du coût des travaux en phase d'avant-projet APS V1.3 du Cabinet d'Architecture, Maître d'œuvre, PANTHEONS et répartie comme suit :

PHASE 1 : des Lots 1 à 6 (incluant les honoraires de Maîtrise d'œuvre) pour un montant de 345 709.15 HT.

PHASE 2 : des lots 7 à 14 (dont panneaux photovoltaïques chiffrés en PSE) pour un montant de 290 096.80 €

Pour un total global de 635 805.95 € H.T

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la réévaluation à hausse de l'estimation du coût des travaux.

- **APPROUVE** le fractionnement du Marché en 2 tranches comme ci-dessus exposé.

- **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre **du dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public**

- **APPROUVE** le plan de financement

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la Population : Le recensement de la population a commencé depuis le 20 janvier 2022, à ce jour, il y a 73% de réponses (internet et papiers) sur 396 logements à recenser.

SIVOM Sioule et Bouble : Suite à une étude du SIVOM Sioule et Bouble faisant état de regards d'assainissement eaux usées défectueux, un remplacement est envisagé principalement Route de Monteignet et Rue de la Croix Brûlée. Le SIVOM prendra en charge ces travaux.

Complémentaire Santé Citoyenne : Monsieur le Maire explique que la compagnie d'assurance AXA a fait une proposition de contrat groupé de complémentaires santé citoyenne sur la commune. Afin de faire bénéficier aux habitants de 60 ans et plus, le Conseil Municipal donne son accord à 13 voix pour et 2 abstentions, un courrier de demande de contact sera joint au bulletin municipal distribué prochainement.

Point Eglise : Compte tenu des travaux urgents à réaliser en 2022 (Salle Polyvalente, PLU), l'étude diagnostic est prévue en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.